

Compte rendu du Conseil Municipal d'Arboussols-Marcevol du 17 novembre 2025

Ouverture de la séance :

Mr le maire ouvre la séance à 19h00.

Présents : Bernard ALBERT, Sandra GENESTE, Chrystelle COMBES, Anabelle MANIOS, Bernard ESTEVE, Christophe KERBOIS, Galdric MONTANOLA, Stéphane ROBERT , Sandra AUBERT

Absents : Olivier ROUCHE, Léo ETIENNE

Autres participants :

Mr Christophe DELSENY, secrétaire de maire

Stéphane ROBERT est désigné secrétaire de séance.

A - Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2025.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

B - Vote Décision modificative du Budget n°2 – FONCTIONNEMENT

Il est nécessaire d'abonder les articles 65311 et 65313 indemnités de fonction des élus (maire et 1er adjointe ainsi que celui du 6411 personnel titulaire voir tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance	461,00 €	
D 623 : Publicité, publications, relations publiques	1 500,00 €	
D 635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	839,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 800,00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		1 000,00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		500,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		1 500,00 €
D 65311 : Indemnités de fonction (élus)		1 000,00 €
D 65313 : Cotisations de retraite (élus)		300,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 300,00 €

Approuvé à l'unanimité

C - Vote pour admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Les Finances Publiques étant dans l'impossibilité de recouvrer des loyers impayés pour les années 2008 et 2020, Mr le Maire propose leur admission en non-valeur pour une somme totale de 2185,88 €,

SGC de Prades

11 Avenue Beausoleil

66500 Prades

Courriel : sgc.prades@dgfip.finances.gouv.fr

codique : 066031

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 80100 - COMMUNE D ARBOUSSOLS -

Numéro de la liste 6542940111

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A Prades, le 21 oct. 2025
Le Comptable Public

Le Comptable public
par procuration

Direction Générale des Finances Publiques
de PRADES
11 Avenue Beausoleil 66500 PRADES
066031 PRADES 3/1/2025

11/11/25
C. MATHE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 185,88 €	2 185,88 €
6542	0,00 €	
Total	2 185,88 €	2 185,88 €,

A Arboussols

Le 17/11/2025

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire,
Bernard ALBERT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

D - Vote pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour simplifier les démarches administratives, les délibérations et actes de la commune pourront désormais être dématérialisés et transmis électroniquement à la sous-préfecture pour validation.

Approuvé à l'unanimité.

E - Vote pour la modification relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Nouveau vote pour actualiser la délibération de 2023 relative au RIFSEEP, afin d'intégrer les modifications des indemnités et grades applicables.

D - Questions diverses.

- En raison du non-respect des restrictions, il est proposé d'installer une grille empêchant l'utilisation du barbecue pendant les périodes d'interdiction.
- Il est annoncé que le spectacle de Noël, organisé par Fest'Arboussols aura lieu le 13 décembre 2025.
- Mr le maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h30.